



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 26 Février 2025
L'an deux mille vingt-cinq
et le vingt-six du mois de Février**

Membres en exercice	29
Membres présents	23
Procurations	5
VOTES	28
POUR	28
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	20/02/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur SPAGNOU Daniel, Maire

PRESENTS: MM/Mmes SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. BOY JP. GALLO C. CLARES P. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS : Mme Cécilia LOUVION à Mme Christine REYNIER, Mme Françoise GARCIN à M. Jean-Pierre TEMPLIER, Mme Colette RODRIGUEZ à Mme Nicole PELOUX, M. Hugo PICHON à M. Bernard CODOUL, Mme Stéphanie SEBANI à M. Sylvain JAFFRE

ABSENTS EXCUSES : DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance

2025-02-12 SF

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte financier de l'exercice 2024, présenté le 26 Février 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement cumulé de **748 828,73 €**

* un déficit d'exploitation cumulé de

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
par 28 voix POUR

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	488 772,91 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT.....	260 055,82 €
DEFICIT.....	
A) EXCEDENT AU 31.12.2024 affecté comme suit	748 828,73 €
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	147 030,20 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 002)	601 798,53 €
B) DEFICIT AU 31.12.2024	

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Daniel SPAGNOU